

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Michel IDOIBE	à	Anne BARBET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
	Maylis DEL PIANTA	à	Michel ADAM
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïte POTIN	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Denise MICHAUT
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Marthe CLOT	à	Jean MARQUEZE

Suppléants : Jean-Pierre LOPEZ suppléant de Pierre Felix CAUHAPE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, , Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 31-190321-DEV-

PARC D'ACTIVITÉS LANNERETONNE : VENTE D'UN TERRAIN

M. LACRAMPE rappelle que lors de l'aménagement du Parc d'Activités Lanneretonne III, une parcelle avait été préservée par l'ancienne Communauté de Communes du Piémont Oloronais, pour permettre à terme de désenclaver le terrain N 88.

Un projet d'aménagement, porté par la SAS TIA (Terrain Investissement Aquitaine) sur celui-ci nécessite, pour créer les accès aux futurs lots, d'acquérir une partie de cette parcelle N 0182 (environ 1 300 m² avant passage du géomètre).

L'avis des domaines, rendu le 21 février 2019, estime la valeur vénale du bien à 9 000 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à vendre la partie de la parcelle N 0182 à la SAS TIA, d'une superficie d'environ 1 300 m², au prix de 9 000 € et à signer l'ensemble des actes,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Suivent les signatures

Affiché le 29.03.2019

Le Président

Signé D.L.

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2019